



Formulaire de réclamation - Collecte des déchets (1/2)

A destination des professionnels

Ce formulaire a pour but de simplifier vos démarches liées à la collecte des déchets sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il peut être directement complété depuis le site internet (<https://www.saint-lo-agglo.fr>, 'Démarches en ligne', 'Collecte et déchets', 'Démarches collecte et déchets')

Merci de le compléter entièrement.

Saint-Lô Agglo collecte les données personnelles vous concernant pour instruire votre demande, et à des fins statistiques. Ce traitement est fondé sur votre consentement. Les données collectées seront communiquées aux services habilités et conservées le temps nécessaire à l'instruction de la demande. Elles ne font pas l'objet de transfert hors de l'Union Européenne. Elles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez du droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les effacer, de limiter leur traitement et de retirer votre consentement, étant précisé que l'exercice de ce droit peut, le cas échéant, empêcher l'exécution des prestations attendues.

Vous pouvez faire valoir ces droits en contactant par écrit : Le délégué à la protection des données - dpd@saint-lo-agglo.fr - Saint-Lô Agglo - 70 rue du Neufbourg 50000 Saint-Lô. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

En remplissant ce formulaire, vous donnez votre consentement au recueil et au traitement des données dans les conditions précitées.

Votre demande concerne :

- Echange ou réparation de bac dégradé, perdu ou volé
Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :
- Dépôt de plainte ou main courante attestant de la demande
- Tout autre justificatif utile attestant de la demande
- Extrait K-bis
- Procuration en cas de délégation de pouvoir
- Fiche individuelle complétée
- Fiche échange ou réparation de bac dégradé / volé / perdu complétée

- Problème de collecte

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Fiche individuelle complétée

(Nom / Prénom) _____ déclare avoir rencontré un problème de collecte le :

_____/_____/_____

à savoir :

- le ou les bac(s) jaune(s) n'a/ont pas été vidé(s) (tri)
 le ou les bac(s) gris n'a/ont pas été vidé(s) (ordures ménagères résiduelles)
 l'ensemble des bacs jaunes et gris n'ont pas été vidés
 le ou les bac(s) carton n'a/ont pas été vidés
 autres : _____

J'atteste :

- que le ou les bacs de collecte étaient sortis la veille du jour de collecte après 19h ou le jour même de la collecte avant 6h
 que le ou les bacs ont été présentés au point de collecte réglementaire (bout du chemin pour les voies inaccessibles par exemple)

- Ancien bac non récupéré

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Fiche individuelle complétée

(Nom / Prénom) _____ déclare avoir été doté de nouveaux bacs de collecte dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gestion des déchets et que mes anciens bacs n'ont pas été récupérés et sont au nombre de : _____

J'atteste laisser les anciens bacs que je ne souhaite pas conserver à disposition de Saint-Lô Agglo afin qu'ils puissent être repris et ce dès le deuxième jour ouvré suivant ma demande.

Personne à contacter pour le retrait des bacs :

Nom : _____

N° de poste direct : _____

Suite du formulaire page 2

Formulaire de réclamation - Collecte des déchets (2/2)

- Déclaration de déménagement / création d'entreprise / nouvelle implantation

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Copie extrait K-bis
- Procuration en cas de délégation de pouvoir
- Justificatif de déménagement/emménagement/création société/nouvelle implantation (état des lieux, acte notarié, bail, attestation)
- Fiche individuelle complétée
- Fiche demande de dotation

Date d'arrivée au sein des nouveaux locaux : _____/_____/_____

Motif : Déménagement
 Création d'entreprise
 Nouvelle implantation

Date demandée de mise à disposition des nouveaux bacs de collecte : _____/_____/_____

(sous réserve de déclaration au moins 10 jours ouvrés à l'avance)

Adresse de livraison et de collecte des bacs dotés : _____

Code postal : _____ Ville : _____

- Demande de modification de dotation

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Copie extrait K-bis
- Procuration en cas de délégation de pouvoir
- Fiche individuelle complétée
- Fiche demande de modification de dotation

- Demande de souscription aux services optionnels payants

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Copie extrait K-bis
- Procuration en cas de délégation de pouvoir
- Fiche individuelle complétée

Services optionnels payants :

- Collecte des bacs gris 1 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois tous les 15 jours) (1)
- Collecte des bacs gris 2 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois par semaine) (1)
- Collecte des bacs gris 2 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois tous les 15 jours) (1)
- Collecte des bacs jaunes 1 fois par semaine (1)
- Collecte des cartons 1 fois par semaine (2)

Demande de bac(s) carton : 1 2 3

(1) sous réserve de demandes suffisantes

(2) SEULEMENT DISPONIBLE POUR LES VILLES SUIVANTES EN 2022 :

Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges Montcocq, Pont-Hébert, Canisy, Saint-Romphaire, Dangy, Saint-Martin, Gourfaleur, La Mancellière, Saint-Ebremond, Souilles, Mesnil Herman, Quibou, Saint-Samson, Carantilly

- Déclaration de non dotation de bacs

Justificatifs obligatoire au traitement de votre demande :

- Copie extrait K-bis
- Procuration en cas de délégation de pouvoir
- Fiche individuelle complétée
- Fiche demande de dotation

(NOM Prénom) _____ demande une dotation en bac(s) de collecte réglementaire(s) suite au changement de la gestion des déchets par Saint-Lô Agglo depuis le 01/01/2022 :

- Atteste qu'aucune personne désignée et employée par le commerce, la société ou l'entité n'a été enquêtée ni dotée de bacs de collecte dans le cadre de la nouvelle mise en place de la gestion des déchets à compter du 1er janvier 2022
- Atteste qu'une personne désignée et employée par le commerce, la société ou l'entité a rencontré un ambassadeur de tri et a été enquêté pour le compte de la société ou l'entité mais ne pas avoir été doté de bacs de collecte dans le cadre de la nouvelle mise en place de la gestion des déchets à compter du 1er janvier 2022

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements saisis sur ce formulaire et m'engage à fournir tout justificatif supplémentaire nécessaire à Saint-Lô Agglo afin de traiter ma demande. Je prends acte que le délai de traitement des demandes est de 10 jours ouvrés. Je prends acte que l'accès aux services optionnels est maintenu sous réserve de demandes suffisantes.



Fiche individuelle pour les professionnels

Ce formulaire a pour but de simplifier vos démarches liées à la collecte des déchets sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il peut être directement complété depuis le site internet (<https://www.saint-lo-agglo.fr>, 'Démarches en ligne', 'Collecte et déchets', 'Démarches collecte et déchets')

Merci de le compléter entièrement.

Civilité : Monsieur

Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Courriel : _____@_____

Agissant en qualité de : _____

Coordonnées du professionnel

Dénomination du professionnel : _____

Régime juridique : _____

Numéro SIREN : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Courriel : _____@_____

Type d'activité : _____



Demande d'échange ou réparation de bac dégradé / volé / perdu

Ce formulaire a pour but de simplifier vos démarches liées à la collecte des déchets sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il peut être directement complété depuis le site internet (<https://www.saint-lo-agglo.fr>, 'Démarches en ligne', 'Collecte et déchets', 'Démarches collecte et déchets')

Merci de le compléter entièrement.

Je soussigné _____ déclare que :

Le **bac d'ordure ménagère résiduelles (gris)** est :

- dégradé
- volé
- perdu

Type de dégradation (en cas de dégradation) :

- couvercle cassé
- bac fendu
- autre : _____

Le **bac de tri (jaune)** est :

- dégradé
- volé
- perdu

Type de dégradation (en cas de dégradation) :

- couvercle cassé
- bac fendu
- autre : _____

Le **bac à déchets verts** est :

- dégradé
- volé
- perdu

Type de dégradation (en cas de dégradation) :

- couvercle cassé
- bac fendu
- autre : _____

Je prends acte que :

Les bacs attribués à l'utilisateur sont en bon état de fonctionnement (ou réputé l'être pour les bacs en place), sans être nécessairement neufs.

Le nettoyage courant des bacs roulants (lavage, désinfection et maintien en bon état de propreté) incombe à l'utilisateur.

L'entretien mécanique (emplacement de roues, d'axes et de couvercles) est assuré par Saint-Lô Agglo dans les 7 jours ouvrés suivant la réception d'une demande écrite auprès du service "cadre de vie et collecte des déchets" de Saint-Lô Agglo. En cas de besoin, il appartient à l'utilisateur de prendre contact avec la collectivité.

Tout vol ou perte de bac doit être déclaré dans les plus brefs délais auprès du service "cadre de vie et collecte des déchets" de Saint-Lô Agglo. La puce sera alors désactivée et le bac ne pourra plus être utilisé au nom de l'utilisateur. Un nouveau bac sera remis gratuitement à l'utilisateur sur présentation d'un dépôt de plainte. Dans le cas où l'utilisateur ne souhaiterait pas déposer plainte pour le vol ou la perte de son bac, ce dernier sera remplacé et facturé à l'utilisateur sur la base des tarifs fixés par délibération alors en vigueur.

En cas de détérioration du bac, Saint-Lô Agglo procédera à sa réparation ou à son remplacement :

- Sans frais pour l'utilisateur, si la dégradation a lieu lors de la collecte,

- Avec application de "frais d'intervention pour évolution de la dotation" à l'utilisateur si celui-ci est à l'origine de la dégradation dans le cadre d'une utilisation anormale (chargement abusif, déchets non conformes...), tarif fixé par délibération alors en vigueur. Dans le cas d'un usage abusif répété, et après accomplissement des diligences nécessaires par Saint-Lô Agglo pour faire cesser les dysfonctionnements constatés, un professionnel pourra momentanément se voir refuser l'accès au service jusqu'à régularisation de la situation.

- Avec application de frais à la personne responsable, si la dégradation a lieu par un tiers identifié, sur la base des tarifs fixés par délibération alors en vigueur.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements saisis sur ce formulaire et m'engage à fournir tout justificatif supplémentaire nécessaire à Saint-Lô Agglo afin de traiter ma demande.



Demande de dotation

Ce formulaire a pour but de simplifier vos démarches liées à la collecte des déchets sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il peut être directement complété depuis le site internet (<https://www.saint-lo-agglo.fr>, 'Démarches en ligne', 'Collecte et déchets', 'Démarches collecte et déchets')

Merci de le compléter entièrement.

Nom de la personne à contacter pour livraison : _____

N° poste direct de la personne à contacter pour la livraison : _____

Le commerce / société / entité se situe t'il à plus de 150 mètres du point de collecte ?

- Oui Non Ne sait pas

Le commerce / société / entité dispose-t-il d'un espace de stockage suffisant hors du domaine public ?

- Oui Non Ne sait pas

Le commerce / société / entité était-il doté en anciens bacs de collecte à récupérer par Saint-Lô Agglo ?

- Oui Non Ne sait pas

Nombre de bacs d'ordures ménagères (gris) demandé

Bac(s) de 120 L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

Bac(s) de 660L : _____

Nombre de bacs de tri (jaune) demandé

Bac(s) de 180L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

(les bacs jaunes 660L ne sont pas délivrés sur le territoire de Saint-Lô Agglo)

Nombre de bacs cartons (couvercle marron) demandé

Bac(s) de 750L : _____

Demande de service(s) optionnel(s) payant(s) :

- Collecte des bacs gris 1 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois tous les 15 jours) (1)
 Collecte des bacs gris 2 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois par semaine) (1)
 Collecte des bacs gris 2 fois par semaine (professionnels sur secteur avec collecte 1 fois tous les 15 jours) (1)
 Collecte des bacs jaunes 1 fois par semaine (1)
 Collecte des cartons 1 fois par semaine (2)

(1) sous réserve de demandes suffisantes

(2) SEULEMENT DISPONIBLE POUR LES VILLES SUIVANTES EN 2022:

Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges Montcocq, Pont-Hébert, Canisy, Saint-Romphaire, Dangy, Saint-Martin, Gourfaleur, La Mancellière, Saint-Ebremond, Soulles, Mesnil Herman, Quibou, Saint-Samson, Carantilly

Je prends acte que la date de prise en compte du changement de situation sera la date effective de mise à disposition / échange / retrait du bac ou du badge / carte d'accès. Aussi, la collectivité prévoit un délai maximum de 10 jours de traitement du dossier avant enregistrement de l'intervention.

Les bacs / badge / carte d'accès non affectés à un usager verront leur puce désactivée par les services de Saint-Lô Agglo afin qu'ils ne puissent plus être utilisés, jusqu'à la réaffectation du bac/badge/carte d'accès à l'occupant suivant du local ou de l'habitation.

Je prends acte que Saint-Lô Agglo facturera à l'utilisateur tout bac non rendu sur la base du prix figurant dans la délibération prise chaque année par le Conseil d'Agglomération et tout badge / carte non rendu au tarif des frais de remplacement fixés par la délibération du Conseil d'Agglomération.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements saisis sur ce formulaire et m'engage à fournir tout justificatif supplémentaire nécessaire à Saint-Lô Agglo afin de traiter ma demande. Je prends acte que les demandes de changements de dotation de bacs sont limités à une fois par an. Je prends acte que je dois déclarer tout déménagement sans délai aux services compétents de Saint-Lô Agglo.*



Demande de modification de dotation

Ce formulaire a pour but de simplifier vos démarches liées à la collecte des déchets sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il peut être directement complété depuis le site internet (<https://www.saint-lo-agglo.fr>, 'Démarches en ligne', 'Collecte et déchets', 'Démarches collecte et déchets')

Merci de le compléter entièrement.

Dotation actuelle en bacs :

Nombre de bacs d'ordures ménagères (gris)

Bac(s) de 120 L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

Bac(s) de 660L : _____

Nombre de bacs de tri (jaune)

Bac(s) de 180L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

(les bacs jaunes 660L ne sont pas délivrés sur le territoire de Saint-Lô Agglo)

Nombre de bacs cartons (couverture marron)

Bac(s) de 750L : _____

Demande supplémentaire :

Nombre de bacs d'ordures ménagères (gris)

Bac(s) de 120 L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

Bac(s) de 660L : _____

Nombre de bacs de tri (jaune)

Bac(s) de 180L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

(les bacs jaunes 660L ne sont pas délivrés sur le territoire de Saint-Lô Agglo)

Nombre de bacs cartons (couverture marron)

Bac(s) de 750L : _____

Demande de restitution de bac(s) :

Nombre de bacs d'ordures ménagères (gris)

Bac(s) de 120 L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

Bac(s) de 660L : _____

Nombre de bacs de tri (jaune)

Bac(s) de 180L : _____

Bac(s) de 240L : _____

Bac(s) de 360L : _____

(les bacs jaunes 660L ne sont pas délivrés sur le territoire de Saint-Lô Agglo)

Nombre de bacs cartons (couverture marron)

Bac(s) de 750L : _____

Je prends acte que la date de prise en compte du changement de situation sera la date effective de mise à disposition / échange / retrait du bac ou du badge / carte d'accès. Aussi, la collectivité prévoit un délai maximum de 10 jours de traitement du dossier avant enregistrement de l'intervention.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements saisis sur ce formulaire et m'engage à fournir tout justificatif supplémentaire nécessaire à Saint-Lô Agglo afin de traiter ma demande. Je prends acte que les demandes de changements de dotation de bacs sont limités à une fois par an. Je prends acte que je dois déclarer tout déménagement sans délai aux services compétents de Saint-Lô Agglo.